

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2117 :

Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré IE n°1830 partie à la SEMITTEL pour l'installation de Vélo Libre-Service Altervélo - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur LORION David), CADET André (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, SAUTRON François, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Archivage à l'échelon en préfecture
974-2417649104-20251217-43-2117-DE
Date de transmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Affaire n°43/2117 : Bois d'Olives - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré IE n°1830 partie à la SEMITTEL pour l'installation de Vélo Libre-Service Altervélo - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 14 du 22/07/2022 et 03/08/2022 par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien ci-dessous pour le compte de la Commune, pour un:

- Bien cadastré : IE n°1830 de 869 m² non bâti
- Situé : Bois d'Olives
- Durée : 7 ans à compter du 29/03/2023
- Destination : Réserve foncière dans le cadre du projet NPNRU2 de Bois d'Olives

- VU l'acquisition par l'EPFR avec la SEMADER par acte en date du 29/03/2023 (réf. 17065301 IO/FH/SP) établi par la SELAS Le Goff, Omarjee, Quinot et Ramonfaur (notaires associés), moyennant le prix de 162 750 €.

- VU la convention d'occupation précaire d'une emprise sur le bien cadastré IE n°1830 partie située à Bois d'Olives pour l'installation de Vélo Libre Altervélo signée entre l'EPF Réunion la SEMITTEL en date du 10/01/2024 pour une durée d'un an à compter du 28/10/2023, avec une reconduction tacite d'une durée d'une année, qui arrivera à échéance le 27/12/2025.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'AUTORISER l'EPFR à consentir une convention d'occupation précaire du bien ci-dessous désigné à la SEMITTEL sise au 82 rue Félix Levener Pierrefonds (97410), représentée par son président directeur général en exercice, selon les principaux termes suivants :**

- Désignation du bien

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section IE n°1830 partie	70 m ² environ	1, avenue Laurent Vergès 97432 Ravine des Cabris

- mode juridique : passation d'une convention d'occupation précaire entre l'EPFR et la SEMITTEL

- Durée : 5 ans à compter du jour de la signature de la convention d'occupation précaire
- Destination des lieux : Racks de vélos libre-service
- Sécurité : à charge pour la SEMITTEL de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public
- Redevance : à titre gratuit

- **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2117-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORGEON